

Motion concernant l'étude d'une fusion élargie au sein du district de Boudry

Lors de la séance du Conseil général du 28 avril 2016, le Conseil général a refusé un rapport du Conseil communal concernant l'étude d'une éventuelle fusion élargie aux communes du Cercle scolaire de CESCOLE (Milvignes, Boudry, Cortaillod et Rochefort) au cours de la législature 2016-2020.

Le groupe PLR désapprouvait principalement le fait d'engager les futures autorités à quelques mois des élections. Il considérait d'autre part que les questions de l'étude des opportunités et des négociations étaient du seul ressort de l'exécutif, le législatif souhaitant toutefois, bien entendu, être tenu informé.

Le groupe PLR n'était en effet pas opposé au principe de l'étude des possibilités de fusion.

Les autorités élues en 2016 peuvent à présent s'engager plus sereinement pour les années à venir et il paraît donc opportun que le Conseil général donne mandat au Conseil communal d'étudier les possibilités de fusions à venir de la manière la plus large possible.

Vu ce qui précède, les signataires vous demande d'accepter la motion suivante :

Le Conseil général demande au Conseil communal l'étude d'une éventuelle fusion élargie au sein du district de Boudry. Il souhaite être tenu informé de l'avancée des réflexions et discussions, en particulier en ce qui concerne les aspects suivants :

- L'étendue géographique de la fusion envisagée par le Conseil communal ;
- L'échéance à laquelle une fusion pourrait avoir lieu ;
- L'avis de la population sur le principe, l'étendue et le moment d'une fusion (par sondage) ;
- Les coûts du processus ;
- Les avantages et les inconvénients du processus (sur le plan de la gestion, de la visibilité, de la qualité des prestations offertes à la population, financiers, des droits populaires, etc.).

Auvernier, le 26 octobre 2017

Auteur : Mathias Bauer

Cosignataires : Christian Steiner, Philippe Donner, François Burgat, Daniel Etter, André Würth, Stéphane Bondallaz et Michel Vermot.